

PRIX RENE RENOU 2014



Présentation du Prix ANEV/FIJEV 2014

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont lancé le 7ème **Prix René RENOU** à l'occasion de VINISUD 2014 à Montpellier. Ce prix est appelé René Renou en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006). Il récompense la collectivité « *ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture ** ». Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, département ou région française ayant réalisé ou soutenu un projet autour du vin d'ordre éducatif, environnemental ou Œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres collectivités



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS
DE LA VIGNE ET DU VIN
www.elusdinvin.org

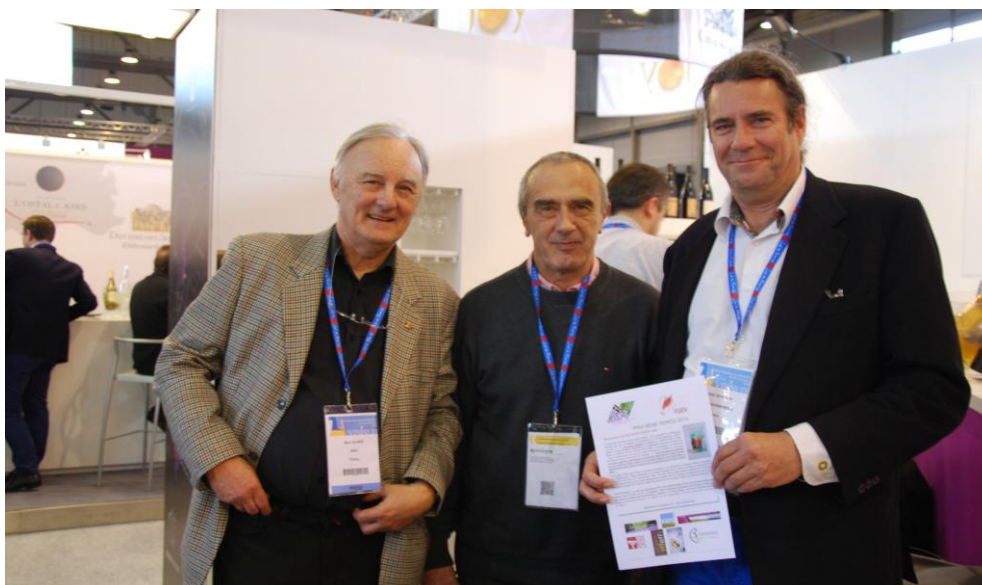


PARTENAIRES :

Le Club des partenaires du Prix est composé d'associations et de sociétés motivées par la défense de la Culture du Vin. Il comprend : l'AEFO (Association Européenne de Formation à l'Oenotourisme), l'Agence de Presse Une Autre Provence, « Edonys », la TV du vin plaisir, le Vit'eff et Winetourisminfrance.com. Les partenaires VIN sont : le syndicat du Cru « Bonnezeaux » et la cave Balma Venitia de Beaumes de Venise.

*Le Lauréat 2008 a été la Ville de Grenoble et le Festival « Le Millésime », le lauréat 2009 la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et La Charte Paysagère des Costières de Nîmes, le lauréat 2010 le département de l'Ain et le Concours des 7 ceps - route des vins du Mont Blanc, le lauréat 2011 la Commune de Cairanne (84) pour sa Vigne pédagogique, le lauréat 2012 la Commune de Marciac(32) pour Jazz in Marciac et le lauréat 2013 Saumur Agglo pour Festivini et les Grandes Tablées du Saumur-Champigny.

PRIX RENE RENOU 2014



Présentation du prix 2014 à VINISUD sur le stand de Balma Venitia , partenaire du prix avec M.Olivier (Agence de Presse Une Autre Provence), Claude Chabran (Balma Venitia) et André Deyrieux (Winetourisminfrance.com)

REGLEMENT ET INSCRIPTIONS

I - REGLEMENT

Article 1 : L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont créé le Prix **René RENOU - ANEV/FIJEV** -

Article 2 : Ce Prix est décerné à la Collectivité locale ayant le mieux œuvré au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture.

Article 3 : Toute Commune, Communauté de Communes, Département ou Région française peut y participer. L'inscription est gratuite mais obligatoire

Article 4 : Ce prix sera doté par les deux associations. Il donnera également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui sera gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes de la FIJEV et des Elus du vin de l'ANEV.

PRIX RENE RENOU 2014



Article 5 : Une présélection de 5 manifestations sera faite par les 2 associations et les partenaires. Il sera demandé aux représentants des collectivités s'ils veulent concourir. La sélection des projets sera effectuée par un jury mixte composé de responsables de l'ANEV et de la FIJEV, des partenaires et de la famille de René Renou.

Article 6 : Le lauréat du Prix s'engage à organiser une réception dans sa ville pour la remise du Prix ANEV / FIJEV.

Article 7 : Le journaliste auteur du meilleur article sur la collectivité lauréate, paru dans les 6 mois de clôture du concours recevra une dotation en vin des partenaires « VIN » du Prix.

Article 8 : La participation au Prix entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

II - Déroulement du Prix

Un jury restreint (comprenant les partenaires et la famille de R.Renou) présélectionne 5 actions remarquables de Collectivités et écrit à leur représentant :

- 1 : Pour leur demander s'ils acceptent de concourir pour le Prix ANEV /FIJEV
- 2 : L'inscription est obligatoire mais gratuite.
- 3 : Les candidats s'engagent à envoyer de la documentation écrite ou par mail au Jury.
- 4 : Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats, à organiser dans les deux mois de la clôture du Prix, une réception pour la remise solennelle.
- 5 : Le journaliste, auteur du meilleur article paru dans les 6 mois de clôture du concours, sera récompensé.
- 6 : Les candidats devront obligatoirement s'engager à respecter le règlement du Concours

PRIX RENE RENOU 2014



III- QUESTIONNAIRE

Pour les candidats au prix ANEV/FIJEV 2014 (à renvoyer avant le **30 juin 2014** à : APUAP - 6 , lotissement Fanfinette - 84600 Valréas ou apuap@aliceadsl.fr)
Acceptez-vous de participer au prix Anev / Fijev René Renou 2013 ainsi que le règlement ci-dessus ?

Réponse :

Pouvez-vous nous faire parvenir une description sur cette manifestation (1 à 2 pages) , ainsi que de la documentation avec revue de presse qui répondrait aux questions suivantes :

La manifestation pour laquelle vous avez été sélectionnée est-elle une initiative :

- de votre collectivité
- d'un syndicat de vignerons
- d'une association
- autres

Combien d'euros (approximativement) avez-vous investi dans cette manifestation
Continuez-vous à aider cette manifestation ?

Si oui, combien donnez-vous de subvention par an ?

Avez-vous fait l'objet d'un passage en média écrit national (news magazine), en radio , en télé nationale pour cette manifestation ?

Enfin : Acceptez-vous d'organiser un vin d'honneur pour la remise officielle de ce prix dans votre mairie, siège ou Hôtel de département ?

PRIX RENE RENOU 2014



Les Partenaires

